



Union des Industries
de la Protection des Plantes

Boulogne, le 18 juin 2009

Information Presse - Information Presse - Information Presse - Information Presse

Étude « Parkinson et pesticides » L'avis de l' UIPP

Selon une étude publiée ce jour par l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), « une exposition aux pesticides double quasiment le risque de survenue de la maladie de Parkinson chez les agriculteurs ». Ce « risque augmente avec le nombre d'années d'exposition et, chez les hommes, est principalement lié à l'usage d'insecticides, notamment de type organochloré ». L'UIPP livre son avis sur le sujet.

Comme le confirme l'INSERM dans son communiqué de ce jour, l'UIPP tient à rappeler que la maladie de Parkinson trouve son origine dans la plupart des cas « dans une combinaison de facteurs de risques génétiques et environnementaux ». En effet, cette maladie neuro dégénérative qui reste méconnue (encore peu d'études) présente des causes diverses : vieillissement, tabac, terrain génétique... et de nombreuses questions demeurent.

L'UIPP prend acte aujourd'hui des travaux de l'unité du Dr Elbaz et avant d'analyser les résultats, rappelle que les produits phytopharmaceutiques ne sont pas anodins et doivent être utilisés dans le cadre du respect des bonnes pratiques phytosanitaires (précautions d'emploi nécessaires, respect des indications figurant sur les étiquettes des produits...). Les molécules citées dans cette étude ne sont plus autorisées sur le marché car elles ne répondraient plus aux critères d'exigence actuelle de l'homologation.

Les produits phytopharmaceutiques font partie des produits chimiques les plus encadrés au niveau réglementaire. Leur homologation nécessite d'établir un dossier d'évaluation aussi complet que celui des médicaments. La procédure d'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) est longue, stricte et rigoureuse et n'est accordée que pour 10 ans. C'est ce processus qui garantit la sécurité des utilisateurs dans le cadre du respect des bonnes pratiques phytopharmaceutiques. Nous pouvons d'ailleurs regretter que le critère « respect des bonnes pratiques » ne soit pas pris en compte dans cette étude.

À propos de l'UIPP

L'Union des Industries de la Protection des Plantes représente les fabricants de produits phytopharmaceutiques en France, appelés pesticides, destinés à protéger les cultures contre les insectes nuisibles, les maladies et les mauvaises herbes. L'utilisation des produits phytopharmaceutiques est nécessaire pour assurer les récoltes, ainsi que la qualité et la sécurité sanitaire des productions végétales.

Contacts presse

UIPP – Claire Morin – 01 41 31 52 05 – cmorin@uipp.net
Protéines – Claire Guillot – 01 42 12 28 37 – cguillot@proteines.fr